Ontario

Commission de l'énergie

Rapport annuel

1998 1999



Les bureaux de la Commission de l'énergie de l'Ontario sont situés au :
2300, rue Yonge
Bureau 2601
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Téléphone : (416) 481-1967 ou
Numéro sans frais d'appel au Canada : 1-888-632-6273
Télécopieur : (416) 440-7656

Adresse du site Web : http://www.oeb.gov.on.ca

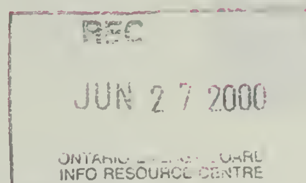
On peut se procurer des exemplaires du rapport annuel, en anglais et en français, en communiquant avec la Commission ou en se rendant au site Web de la Commission.

Photos de Tessa Buchan Photography

Conception et production par Staigh & Green Communications Inc., Ottawa (Ontario)

Imprimé au Canada sur le Curtis Brightwater, Crown Vantage Ultrasmooth (couverture)
et le Artesian White Riblaid (intérieur)
ISSN 0317-4891

Table des matières





1. Message du président



Remarques du président

Lorsque j'ai été nommé président de la Commission de l'énergie de l'Ontario, il y a de cela un peu plus d'un an, mes collègues et moi-même savions que nous entamions l'une des périodes les plus stimulantes de l'histoire de la Commission. Nous n'avons pas été déçus. La *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* a totalement modifié la façon dont la Commission mène ses affaires.

La *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* a confié à la Commission la tâche de réglementer les trois entreprises qui remplaceront Ontario Hydro, une fois le nouvel exercice financier entamé. La Commission aura également la responsabilité des méthodes de tarification, de la délivrance des permis, des codes de conduite et des méthodes commerciales autorisées. Nos objectifs ultimes de protection des consommateurs et d'intégrité de l'approvisionnement en énergie et des systèmes de prestation continueront à guider nos décisions tout au long de cette période de changements.

La Commission n'est pas inexpérimentée dans son rôle de réglementation, puisqu'elle réglemente depuis quelque temps déjà le secteur de l'approvisionnement en gaz naturel. Bien que le marché du gaz naturel soit un marché plus développé et plus concurrentiel que celui de l'électricité, la protection des consommateurs constitue, là aussi, une préoccupation maîtresse. La délivrance de permis aux négociants de gaz est une nouvelle mesure qui va dans ce sens. En élaborant notre mandat, nous nous fierons certainement à l'expérience que nous avons acquise dans le domaine; ce mandat englobe maintenant l'autorisation des tarifs de distribution et de transport, les acquisitions et les fusions, les ventes et le crédit-bail, et la délivrance de permis à tous ceux qui se feront concurrence dans le secteur de l'électricité.

Tout au long de la transformation du secteur de l'électricité en Ontario, j'ai été grandement impressionné par l'engagement des participants. Leurs efforts nous ont fournis les renseignements essentiels dont nous avions besoin, et nous ont permis, par exemple, d'éliminer la nécessité de tenir des audiences longues et compliquées grâce à l'élaboration de règles de soumission qui pouvaient s'appliquer rapidement à chacun des 256 services d'électricité de l'Ontario, quelle que soit leur taille.

La *Loi sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* a fait du poste de directeur des permis une partie intégrante du processus. La création de ce poste veillera, entre autres, à l'établissement de règles du jeu équitables pour tous les participants du marché, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé, dans le secteur du gaz naturel comme dans celui de l'électricité.

Ce fut une période qui a exigé des efforts intensifs; mes collègues du conseil d'administration et moi-même réalisons les efforts qu'ont dû fournir les membres du personnel pour respecter les délais et apprendre de nouvelles façons de faire les choses. Le dévouement et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve témoignent de leur sentiment de faire partie d'une réalité nouvelle. Les efforts qu'ils ont prodigués et leurs longues heures de travail ne sont pas passés inaperçus. Nous réalisons également que les courbes d'apprentissage ont été raides pour tous ceux qui étaient extérieurs à la Commission. Jusqu'à maintenant, le processus s'est bien déroulé. Les intervenants de l'industrie ont accepté de participer à divers groupes d'étude. Et ils travaillent encore sans relâche, aidant la Commission à mettre au point des

codes de conduite à l'intention des participants du marché, des procédures provisoires pour la délivrance des permis, les relations avec les organismes affiliés, le cadre de la tarification fondée sur le rendement, les mécanismes d'établissement des prix et de plafonnement des tarifs, le dégroupement des tarifs de gaz naturel et bien d'autres choses encore.

Leur contribution a illustré combien il est important, durant cette période de transition, de réunir autour d'une même table les intervenants et les membres de la Commission.

La Commission et les intervenants ont encore beaucoup à faire. Les services municipaux d'électricité, par exemple, doivent relever le défi de passer du secteur public au secteur commercial d'ici novembre 2000. Comme bien d'autres dans l'industrie, ils doivent gérer la transition tout en assurant une prestation des services à leur clientèle sans discontinuité. Ils peuvent compter sur la Commission pour leur fournir toute l'aide dont ils ont besoin.

Un autre défi, qui se pose à la Commission comme aux intervenants, est celui de la communication. Nous avons la tâche énorme d'expliquer tous les changements aux consommateurs et d'obtenir leur rétroaction tout au long de la transition.

Et comme cela s'impose pour toute période de transition, nous avons mené — et nous continuerons à le faire — un examen et une discussion des buts fixés et des orientations choisies par tous ceux qui sont concernés.

Tout au long de cette période, nous devons garder l'esprit fixé sur notre objectif premier, soit celui d'établir un marché des services énergétiques qui donne la priorité aux consommateurs et qui fournit un service équitable et efficient à la population ontarienne.

2. Membres de la Commission

Président

Floyd Laughren s'est joint à la Commission de l'énergie de l'Ontario en mars 1998, délaissant une carrière de 27 ans en politique provinciale pour relever le défi de diriger la Commission. Représentant la circonscription de Nickel Belt depuis 1971, M. Laughren était le député ayant les plus longs états de service à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il a notamment été ministre des Finances et vice-premier ministre sous le gouvernement de Bob Rae, chargé des anciens ministères du Trésor et de l'Économie, du Revenu et des Institutions financières. Il a exercé les fonctions de président du conseil des politiques et des priorités du Conseil des ministres, et il a siégé au sous- comité du cabinet sur l'aide à l'industrie. Avant d'être élu député en 1971, M. Laughren enseignait l'économie au Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie de Sudbury, et il a travaillé dans le secteur du détail dans l'Ouest canadien. Il est titulaire d'un diplôme en affaires de l'Université polytechnique Ryerson et d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université York.

Vice-président

Nommé vice-président en juin 1993, **George Dominy** possède une vaste expérience du domaine énergétique dans les secteurs privé et public. Avant de se joindre à la Commission, il était à la tête de la direction de l'électricité, du pétrole et du gaz du ministère de l'Environnement et de l'Énergie. M. Dominy est titulaire d'une maîtrise en mathématiques de l'Université de Cambridge.

Membres

Ayant occupé différents postes au sein de l'industrie du gaz et de la Commission de l'énergie de l'Ontario, **Paul Vlahos** a été nommé membre de la Commission en octobre 1994. Avant sa nomination, il était directeur général de la Commission ontarienne des services téléphoniques et il a enseigné à l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est titulaire d'une maîtrise en économie.

L'avocate **H. Gail Morrison** siège à la Commission depuis mars 1996. Entrée à la fonction publique ontarienne en 1982, Mme Morrison a exercé diverses fonctions au sein du Bureau de l'ombudsman avant d'agir en qualité de coordonnatrice générale à la Commission des évaluations environnementales. Elle est titulaire de maîtrises en droit et en physique.

Roger M.R. Higgin a été nommé à la Commission en septembre 1996. Avant sa nomination, il occupait le poste de directeur général et chef de l'exploitation de la société Unisearch Associates Inc. Il a exercé diverses fonctions de direction au sein de l'ancien ministère de l'Énergie, notamment celle de sous-ministre adjoint — Division des programmes et de la technologie, et a siégé à la Commission de l'énergie de l'Ontario de 1998 à 1991. M. Higgin est titulaire d'un doctorat en génie chimique et d'une maîtrise en administration des affaires.

Une spécialiste des questions scientifiques relatives à l'environnement, **Judith B. Simon** siège à temps partiel à la Commission depuis mai 1992. Elle a occupé divers postes de gestion auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du

ministère de l'Environnement, et a également participé aux travaux de planification énergétique de l'ancien ministère de l'Énergie. Elle est aujourd'hui experte-conseil spécialisée dans les évaluations environnementales et la planification stratégique.

F. Anne Drozd est fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. Elle est aussi présidente d'ACHOS, une société de conseil en gestion. Mme Drozd exerce la profession de conseillère agréée en gestion depuis 1982 et possède une vaste expérience du milieu de la réglementation. Elle siège à temps partiel à la Commission depuis avril 1993.

Sally F. Zerker a été nommée membre à temps partiel de la Commission en juin 1997. Elle est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Toronto et enseigne à l'Université York de Toronto depuis 1970. Mme Zerker a donné des conférences et publié des articles sur l'histoire économique du Canada, la politique économique du Canada et l'industrie internationale du pétrole.

Sheila Halladay, avocate, siège à temps partiel à la Commission depuis le 2 décembre 1998. Elle était auparavant associée pour le secteur des entreprises au sein d'un grand cabinet d'avocats. Mme Halladay est titulaire d'un baccalauréat ès arts, d'un baccalauréat ès sciences et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Windsor, ainsi que d'une maîtrise en droit de l'Université Columbia.

Arthur Birchenough, ing., a été nommé membre à temps partiel de la Commission le 3 février 1999. Un ingénieur doté de 35 années d'expérience dans l'industrie du génie et de la construction, il a exercé des fonctions de haute direction chez AGRA Monenco et Canatom Inc. Il est maintenant conseiller principal au collège Sheridan.

Mandats achevés en 1999

La Commission tient à remercier deux membres sortants pour les services qu'ils ont rendus et le dévouement dont ils ont fait preuve. Elle adresse tous ses remerciements à **Edward J. Robertson**, qui était membre depuis mai 1992, ainsi qu'à **Christine Elwell**, qui avait été nommée membre à temps partiel en avril 1995.

3. Rôles et responsabilités de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un tribunal indépendant et quasi-judiciaire habilité par la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. À titre d'organisme réglementaire indépendant du gouvernement de l'Ontario, elle est comptable à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie. L'un des principaux objectifs de la Commission est de veiller à ce que les prix payés par les consommateurs pour le gaz naturel et l'électricité soient justes et raisonnables.

Parmi les lois qui énoncent les responsabilités de la Commission figurent les suivantes : la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* (qui comprend la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et la *Loi de 1998 sur l'électricité)*, la *Loi sur les concessions municipales*, la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel*, la *Loi sur les services publics*, la *Loi sur l'évaluation foncière* et la *Loi de 1998 sur la société appelée Toronto District Heating Corporation.*

4. L'aube d'une ère nouvelle

Le mandat de la Commission de l'énergie de l'Ontario a été profondément modifié au cours de l'exercice sur lequel porte le présent rapport. À la fin de 1998, le gouvernement a adopté la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, laquelle déréglemente le marché de l'approvisionnement en électricité tout en poursuivant la déréglementation du marché de l'approvisionnement en gaz naturel. La Commission aura pour objectif ultime de créer un marché concurrentiel dans ces deux secteurs. Pour réaliser cet objectif dans le secteur de l'électricité, l'ancien monopole exercé par Ontario Hydro a été remplacé par plusieurs entités, dont deux sociétés commerciales, l'Ontario Power Generation (OPG) et l'Ontario Hydro Services Company (OHSC), ainsi qu'une société de la Couronne, la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ). Les trois sociétés fonctionnent de façon autonome. L'Ontario Power Generation a assumé les responsabilités de production de l'électricité, tandis que l'Ontario Hydro Services Company est propriétaire du monopole des réseaux de transport et de distribution et en assure l'entretien. La SIGMÉ, un organisme sans but lucratif, a été mise sur pied pour gérer la bourse de l'électricité servant à la vente et à l'achat d'énergie, et l'acheminement physique de l'électricité.



En vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, la Commission est maintenant dotée de divers pouvoirs de réglementation sur les trois sociétés ainsi que sur les services municipaux d'électricité de la province. Son mandat est donc considérablement élargi par rapport à ce qu'il était auparavant. Dans le passé, la Commission se limitait de manière générale à conseiller le gouvernement à l'égard des demandes de modifications des tarifs d'énergie en bloc d'Ontario Hydro.

5. Le secteur du gaz naturel

L'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* n'a pour ainsi dire pas modifié le rôle de réglementation du secteur du gaz naturel de la Commission. Toutefois, depuis le 1er mars 1999, tout particulier ou toute société qui vend du gaz naturel aux consommateurs résidentiels doit remplir une nouvelle exigence, celle d'obtenir un permis de la Commission. Les clients peuvent soit obtenir leur approvisionnement en gaz naturel d'un négociant, soit l'acheter directement auprès de l'un des trois distributeurs réglementés de gaz naturel qui desservent la région de la province dans laquelle ils résident — Enbridge Consumers Gas, Union Gas Limited ou Natural Resource Gas Limited.

Approbation des tarifs de gaz naturel

En Ontario, les services réglementés de distribution du gaz sont tenus par la loi de soumettre leurs échelles de tarifs pour le stockage, le transport et la distribution du gaz à l'examen et à l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Cette dernière établit les tarifs de chaque service, généralement à la suite d'une audience publique. Dans les cas d'achats directs auprès du fournisseur, la Commission a droit de regard sur les frais qui peuvent être exigés pour le transport, le stockage et la distribution du gaz en Ontario. Elle fixe également le prix de référence des contrats achat-vente.

La Commission s'efforce d'établir des tarifs aussi bas que possible tout en donnant aux investisseurs dans les services publics la possibilité de réaliser un rendement équitable. Lorsque la situation financière d'un service subit une modification importante entre deux audiences de tarification, la Commission peut tenir une audience provisoire pour venir en aide soit à la société, soit à sa clientèle.

Construction de gazoducs

Il faut obtenir l'autorisation de la Commission pour construire un gazoduc en Ontario. Ces projets prévoient généralement l'installation de conduites haute pression de grand diamètre; ils nécessitent souvent des investissements élevés et ont une incidence sur l'environnement. La Commission détermine si le projet va dans le sens de l'intérêt public, après l'avoir examiné du point de vue de la nécessité, de la sécurité, de la rentabilité, des retombées pour la collectivité, de la fiabilité des approvisionnements et de son incidence sur l'environnement.

Le Comité ontarien de coordination des pipelines (COCP) est chargé d'examiner les questions de sécurité et les répercussions environnementales relatives aux projets de gazoducs avant qu'ils soient soumis à la Commission. Les membres du COCP représentent divers ministères provinciaux; un membre de la Commission préside ce comité et des organismes régionaux participent au besoin à la discussion.

Les attentes de la Commission à l'égard de la localisation, de la construction et de l'exploitation des gazoducs en Ontario sont exprimées dans les lignes directrices qu'elle a adoptées en matière de protection de l'environnement. À l'automne 1995, faisant suite à de vastes consultations menées auprès des intervenants, la Commission a apporté des modifications à ces lignes directrices. Ces dernières accordent maintenant une importance accrue à la planification dans les zones urbaines et précisent les exigences de soumission des rapports environnementaux par les requérants.

Dans le cadre de l'approbation de la construction d'un gazoduc, la Commission peut autoriser l'expropriation de terrains et la traversée de voies publiques, de lignes de transport d'entreprises de services publics et de fossés.

Accords municipaux de concession

Toute municipalité peut accorder à une société de distribution de gaz le droit de fournir des services sur son territoire et d'y utiliser des emprises routières ou des servitudes consenties à des entreprises de services publics. La Commission doit cependant approuver les modalités exactes de tout accord de concession. À cet égard, elle a approuvé un accord type, qui a servi aux accords de concession depuis 1987, mais qui sera bientôt passé en revue, dans le cadre d'un processus de consultation publique organisé par la Commission.

Certificats d'intérêt public et de nécessité

Personne ne peut construire d'ouvrage d'approvisionnement en gaz dans la province sans l'autorisation de la Commission. Cette autorisation n'est consentie, sous la forme d'un certificat, que si l'intérêt public et la nécessité justifient le projet.

Installations de stockage

Le stockage du gaz dans des formations géologiques en Ontario n'est permis que lorsque l'emplacement est désigné à cette fin par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Commission recommande les emplacements admissibles à cette désignation. Une fois que le lieutenant-gouverneur en conseil a approuvé la désignation, la Commission en autorise l'utilisation. Elle décide aussi de l'indemnité payable aux personnes sous la propriété desquelles se trouvent les réservoirs, si les parties ne peuvent arriver à une entente. En outre, les demandes de permis de forage de puits dans une zone désignée à des fins de stockage sont soumises à l'examen de la Commission, qui doit faire rapport au ministre des Richesses naturelles.

Ventes d'intérêts

En vertu de la loi, tout service de distribution de gaz naturel qui désire vendre son système ou fusionner avec un autre doit au préalable en demander l'autorisation au lieutenant-gouverneur en conseil. Il en va de même pour toute personne désirant acquérir ou détenir plus de 20 % de toute catégorie d'actions de ces services. Les demandes à cette fin doivent être soumises à la Commission, qui tient audience et fait rapport à ce sujet au lieutenant-gouverneur en conseil.



Délivrance des permis de vente au détail du gaz naturel

Tout agent, courtier ou négociant qui veut vendre du gaz naturel aux petits consommateurs doit d'abord obtenir un permis de la Commission. Pour ce, il doit adhérer à un code de conduite des négociants de gaz ainsi qu'à un processus indépendant et autonome de règlement des plaintes des consommateurs sélectionné par la Commission pour la protection des consommateurs. Même si ces conditions ne s'appliquent pour le moment qu'aux négociants de gaz, elles devraient bientôt s'appliquer aussi à la vente d'électricité au détail.

6. Le secteur de l'électricité

Pour s'acquitter du nouveau mandat que lui confère la nouvelle *Loi*, la Commission a été dotée de nouveaux pouvoirs importants. Elle a toujours eu pour responsabilité fondamentale de protéger l'intérêt public et cela n'a pas changé. Tout en veillant à la protection des consommateurs, ces pouvoirs voient à ce que la concurrence soit équitable et à ce que chacun ait un accès équitable aux monopoles du transport et de la distribution de l'électricité. La Commission assume les responsabilités suivantes :

- approbation des tarifs de distribution et de transport de l'électricité;
- délivrance de permis aux participants du secteur de l'électricité, dont les producteurs, les transporteurs, les distributeurs, les grossistes et les détaillants;
- approbation des achats et des fusions par les producteurs, les transporteurs et les distributeurs;

- approbation de la vente ou de la location d'un système de transport ou de distribution;
- autorité réglementaire sur les activités de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, concernant son budget et ses tarifs, et l'observation des règles du marché;
- surveillance des marchés du secteur de l'électricité et compte rendu au ministre sur l'efficience, l'équité, la transparence et la compétitivité des marchés, ainsi que sur tout abus ou abus éventuel de l'emprise sur les marchés.

Approbation des tarifs d'Ontario Hydro Services Company Inc. (OHSC)

La société Ontario Hydro Services Company Inc. est tenue par la loi de soumettre ses propositions tarifaires pour le transport et la distribution de l'électricité à l'examen de la Commission. Une fois l'examen terminé, la Commission communique à l'OHSC l'ordonnance des tarifs établissant les tarifs approuvés.

Délivrance des permis de transport et de distribution de l'électricité et prise d'ordonnances de tarifs

Quiconque veut être propriétaire d'un système de transport et de distribution de l'électricité ou exploiter un tel système, doit d'abord obtenir un permis de la Commission, puis une ordonnance de tarifs approuvée par la Commission qui établit les tarifs que de telles sociétés peuvent percevoir pour le transport et la distribution d'électricité. Conformément aux conditions du permis, le titulaire doit adhérer à certains codes. Ainsi, le code régissant les relations avec les sociétés affiliées établit les normes et les conditions de l'interaction entre ces sociétés réglementées et leurs sociétés affiliées non réglementées.

Approbation du budget de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et des droits qu'elle perçoit

La SIGMÉ est tenue par la loi de soumettre à l'examen de la Commission les dépenses qu'elle se propose de faire, ses exigences en matière de recettes et les droits qu'elle perçoit.

Délivrance d'autres permis et codes à respecter

La nouvelle loi prescrit que tous les participants du marché de l'électricité, dont la SIGMÉ, les producteurs, les grossistes et les détaillants doivent être titulaires de permis délivrés par la Commission.

Comme condition nécessaire à la délivrance de leur permis, tous les participants du marché seront tenus de se conformer à tous les codes approuvés par la Commission.



7. L'énergie : un marché dynamique en Ontario

Durant le dernier exercice, le secteur de l'énergie en Ontario a été marqué par le changement et l'innovation. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* en novembre 1998, les participants du secteur de l'électricité ont travaillé sans relâche pour se préparer à l'étape finale de la transition de l'ancien système au nouveau marché ouvert à la concurrence en l'an 2000.

Pour élaborer la marche à suivre, la Commission a fait appel aux suggestions d'un grand nombre de participants dans l'industrie et de consommateurs intéressés. Elle forme des groupes d'étude qui examineront les méthodes d'établissement des tarifs et qui aideront à élaborer les permis initiaux de distribution et de transport de l'électricité, ainsi que les nombreux codes nécessaires. En janvier, quatre groupes d'étude chargés de l'initiative de réglementation fondée sur le rendement ont été mis sur pied; ils se réunissent régulièrement et ont pour objectif d'élaborer le cadre réglementaire nécessaire pour favoriser un marché ouvert à la concurrence en l'an 2000.



Permis et codes de transition

Le défi que la nouvelle *Loi* a posé à la Commission est double. Cette dernière doit non seulement assumer un mandat considérablement élargi, mais elle doit également jouer un rôle de premier plan dans le cadre du passage ordonné du secteur vers un marché concurrentiel. Pour s'acquitter de ce nouveau mandat, la Commission a mis au point des permis et des codes de transition qu'elle a diffusés, au début de 1999, aux entreprises qui en avaient besoin pendant la période de transition.

8. Une réglementation fondée sur le rendement

Grâce à l'adoption de la *Loi*, la Commission a été en mesure d'employer de nouvelles méthodes réglementaires, dont l'utilisation de la réglementation fondée sur le rendement. Il était clair pour la Commission qu'un remplacement de l'ancien système, où la société Ontario Hydro établissait les tarifs conformément à la *Loi sur la société de l'électricité*, s'imposait. Un marché concurrentiel exige un cadre plus réceptif et plus souple, assorti de mesures incitatives pour réduire les coûts et répondre efficacement aux forces du marché. Néanmoins, la Commission devait réglementer les activités de plus de 250 services municipaux d'électricité, un groupe diversifié dont certains desservaient aussi peu que 200 clients alors que d'autres en comptaient jusqu'à un million. C'est pour cette raison que la Commission s'est penchée sur la réglementation fondée sur le rendement, un cadre de tarification à partir d'une formule qui permet une plus grande souplesse tarifaire tout en offrant de meilleures récompenses pour un rendement supérieur, sans sacrifier pour autant la qualité du service à la clientèle, la fiabilité ou la sécurité.

Groupes d'étude réunissant des intervenants

Lors de son examen de l'efficacité du système axé sur le rendement, la Commission a mis sur pied quatre groupes d'étude pour l'aider à établir le cadre de tarification. Ces groupes d'étude, qui réunissent des intervenants de tous les secteurs de l'industrie, ont amorcé des rencontres dès l'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et poursuivront celles-ci au cours de l'exercice à venir. Le groupe d'étude chargé de mettre au point le mécanisme de plafonnement des tarifs a pour objectif d'examiner en détail les choix possibles pour l'établissement des plafonds en matière de tarifs et de recettes dans le secteur faisant l'objet d'un monopole (le transport et la distribution) tout en favorisant des mesures qui incitent à l'efficience dans l'économie de marché. On prévoit qu'il y aura un certain chevauchement des constatations et des recommandations faites par les divers groupes d'étude. Ainsi, le groupe d'étude chargé des critères communs se penche sur les moyens de former des groupes de services publics relativement homogènes qui seront soumis à des règles du jeu communes; on s'attend à ce qu'il passe en revue les normes de rendement, un sujet d'intérêt prioritaire pour le groupe d'étude chargé de la mise en œuvre.



Les constatations des trois groupes d'étude mentionnés ici auront une incidence sur les délibérations du groupe d'étude chargé des tarifs. On s'attend également à ce que d'autres groupes d'étude soient formés à l'approche de l'an 2000.

Renvois et audiences générales

Le lieutenant-gouverneur en conseil, le ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie et le ministre des Richesses naturelles peuvent demander à la Commission de tenir une audience publique sur une question précise et de leur faire rapport. La Commission joue habituellement un rôle consultatif. Elle peut cependant, de sa propre initiative, convoquer des audiences générales pour examiner des questions qui relèvent de sa compétence.

9. Structure et ressources de la Commission

Au cours de l'exercice, la Commission était composée de huit membres en poste à temps plein, y compris le président et le vice-président, auxquels s'ajoutent cinq membres siégeant à temps partiel. Elle réunit des gens de professions variées qui connaissent le secteur énergétique, tels que comptables, économistes, avocats et gens d'affaires.

Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des mandats qui varient de un à trois ans. Les audiences importantes de la Commission sont généralement tenues par trois de ses membres, mais deux d'entre eux suffisent pour former quorum.

Outre ses membres, la Commission réunit un effectif de 60 employés que lui a accordé le gouvernement. Cette équipe est aussi multidisciplinaire, regroupant les compétences d'un grand éventail de professionnels dans les secteurs suivants : élaboration des politiques, droit, comptabilité, administration, communications et économie.

À la suite de l'adoption de la *Loi sur la concurrence dans le secteur* de l'énergie, une nouvelle direction a été créée. Sous l'égide de la directrice des permis, la **direction des demandes et de la délivrance des permis** assume la responsabilité d'un grand nombre d'activités :

- Elle traite toutes les demandes soumises à la Commission, participe aux négociations de règlement et administre la procédure des audiences, participe aux audiences par le biais d'un avocat pour dresser les dossiers de la Couronne, prodigue des conseils aux membres de la Commission sur les enjeux réglementaires et aide à rédiger les décisions, les rapports et les ordonnances.
- La section de la **délivrance des permis** d'énergie délivre les permis et les administre, ainsi que les codes connexes, et assure la surveillance de la conformité des titulaires de permis aux normes.
- La section de la **tarification** s'occupe principalement de l'examen analytique des propositions tarifaires pour les services publics de gaz et d'électricité qui sont encore des monopoles.
- La section des **installations** passe en revue les demandes d'agrandissement des installations que présentent les distributeurs et les transporteurs d'électricité et de gaz, ainsi que les entreprises de stockage.
- La direction revoit l'aspect technique des plaintes et des demandes à l'égard des opérations d'organismes visés par les permis et les ordonnances de la Commission.

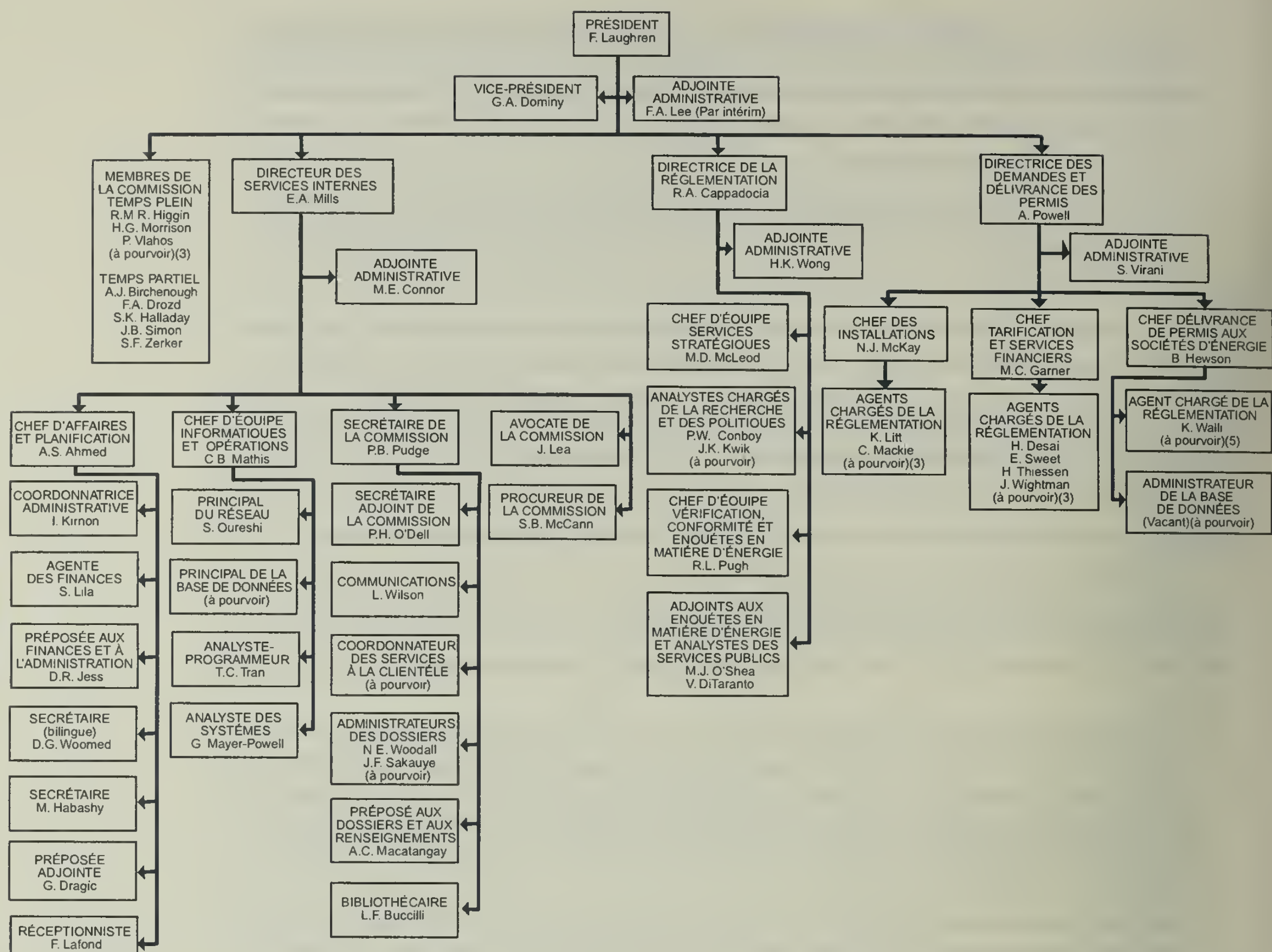
La **direction de la réglementation** est chargée de fournir des services professionnels, techniques et consultatifs à la Commission. Elle est formée de deux groupes :

- Le groupe des **services stratégiques** élabore les choix de politiques de réglementation, mène des recherches sur les enjeux présents et émergents, et se charge de la planification réglementaire stratégique. Le personnel entretient le contact avec les services publics, les groupes d'intervenants et tout autre organisme énergétique ou de réglementation au Canada et aux États-Unis.
- Le groupe du **chef de la vérification, de la conformité et des enquêtes en matière d'énergie** effectue des vérifications, veille à ce que les services publics de gaz naturel respectent les décisions et ordonnances de la Commission, assure la conformité des engagements pris par les services publics et surveille continuellement divers aspects du rendement financier de celles-ci. Le personnel fournit également des conseils techniques, financiers et comptables à la Commission.

La **direction des services internes** regroupe toute une gamme de services de soutien :

- Le groupe des **services d'affaires et de la planification** est responsable des services en matière de finances, de ressources humaines, d'organisation administrative et de coordination de la planification.
- Le groupe des **services informatiques et des opérations** gère les services de bureautique et de technologie, dont la sécurité, le soutien aux télécommunications, et la mise au point et l'entretien des systèmes informatiques.
- Le groupe des **services juridiques** agit à titre de conseiller auprès des membres et du personnel de la Commission sur toutes les questions juridiques soulevées lors d'une audience ou qui sont du ressort de la Commission, tels que les règlements, les contrats et les poursuites, et représente le personnel de la Commission aux audiences.
- Le **bureau du secrétaire de la Commission** remplit les fonctions de registraire, dont celles d'organiser la tenue des audiences, de tenir les dossiers et d'effectuer l'adjudication des frais. Le groupe fournit également des services d'administration des cas pour les comités d'audience et le personnel technique de la Commission, ainsi que des services de communications et de bibliothèque.





10. Compte rendu financier

En tant qu'organisme provincial, la Commission doit respecter les politiques financières et administratives énoncées par le Conseil de gestion et le ministre des Finances. La loi autorise la Commission à recouvrer ses frais auprès des entreprises de services publics qui participent aux audiences et autres activités connexes.

Après la tenue d'une audience, la Commission remet à l'entreprise de services publics en cause une ordonnance de coûts qui comprend les dépenses directes et les débours associés à l'audience, ainsi qu'une portion des frais fixes de la Commission, dont les frais généraux et les traitements de son personnel. De cette manière, la Commission recouvre chaque année la totalité de ses frais d'exploitation auprès des sociétés de gaz naturel et d'Ontario Hydro, et libère ainsi les contribuables ontariens de toute charge à cet égard.

En raison de l'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et des responsabilités élargies dont elle a été dotée, la Commission devra remanier ses méthodes d'établissement des coûts dans l'avenir.

La *Loi* prévoit le recouvrement des frais de la Commission de trois façons. Elle dote celle-ci de l'autorité nécessaire pour établir et percevoir des droits, comme les droits d'exploitation de permis, les droits relatifs aux demandes et d'autres droits; de plus, elle peut établir annuellement tous les coûts fixes et les dépenses qu'elle a engagés dans l'exercice de ses responsabilités, et elle peut recouvrer les frais variables et les frais divers qu'elle a engagés directement dans la tenue des audiences.

L'établissement annuel des coûts fixes de la Commission sera prescrit par un règlement qui est en voie d'élaboration.



ÉTAT DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1998-1999

Catégorie	Enveloppe budgétaire (i)	Pouvoir de dépenser (ii)	Dépenses réelles
Traitements et salaires	3 043 800	2 843 500	2 745 047
Avantages sociaux	479 900	591 200	585 365
Transport et communications	369 100	217 300	169 839
Services	2 079 900	4 693 200	3 618 197
Fournitures et matériel	799 500	848 300	834 105
TOTAL	6 772 200	9 193 500	7 952 553

i) Budget approuvé au 1er avril 1998

ii) Le Conseil de gestion du gouvernement a approuvé la demande de la Commission de l'énergie de l'Ontario qui voulait une somme de 3,56 millions de dollars en ressources supplémentaires pour répondre aux besoins créés par la mise en œuvre du projet de loi 35. Ceci a donné lieu à un budget de gestion interne de 10,33 millions de dollars, qui a été ramené par la suite à 9,19 millions de dollars pour tenir compte de la sous-utilisation des fonds par rapports aux prévisions en raison :

a) des retards accusés dans les activités de recrutement du personnel;
b) du report des activités liées à l'initiative du dépôt électronique des demandes.



Commission de l'énergie Ontario

11. Intervenants et processus d'indemnisation

L'exercice des compétences de la Commission peut toucher de nombreux groupes d'intervenants, publics ou autres, qui représentent des intérêts fort variés. L'Association des consommateurs du Canada, Energy Probe, Pollution Probe, l'Association des municipalités de l'Ontario, l'Ontario Association of School Business Officials, la Coalition anti-pauvreté de l'Ontario, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, l'Ontario Native Alliance, l'Association des consommateurs industriels de gaz et Heating, Ventilation and Air Conditioning Contractors Coalition Inc. figuraient parmi les douzaines de regroupements qui se sont présentés au cours de l'exercice devant la Commission.

À l'instar d'autres tribunaux, la Commission est habilitée à indemniser les intervenants qui ont participé à une audience. Les lignes directrices sur l'admissibilité des coûts stipulent qu'un intervenant est admissible à une indemnisation lorsque celui-ci représente principalement les intérêts directs des consommateurs à l'égard des services réglementés, un intérêt public relevant du mandat de la Commission, ou un regroupement important d'intérêts pertinents au mandat de la Commission. De plus, la Commission a la latitude nécessaire pour déclarer un intervenant admissible à une indemnisation.

ORDONNANCES DE COÛTS
POUR LA PERIODE D'AVRIL À MARS
DE L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999

SERVICE	AUDIENCES	ORDONNANCES							NOMBRE	MOUNTANT (1) ACCORDE (EN $)
		EBA	EBC	EBLO	EBO	EBRO	EBRLG	HR	TOTAL	
ENBRIDGE GAS	4	2	0	0		15	0	0	17	692,196.47
UNION	3	0	0	0	24	0	0	0	24	794,256.80
HYDRO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
AUTRES	2			1		1			2	9,472.53
TOTAL	9	2	0	1	24	16	0	0	43	1,495,925.80

(1) Ne comprend pas les sommes versées à certains intervenants lors d'exercises précédents en vertu d'une ordonnance (E.B.O. 188) pour le financement des intervenants (163 487 $) et l'adjudication provisoire des frais (390 795 $)

12. Simplification du processus réglementaire

La Commission s'efforce toujours de simplifier le processus réglementaire afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité du service offert et le rendement des opérations. Elle vise particulièrement à assouplir les règlements en prévision d'un marché énergétique plus concurrentiel, par l'introduction d'un régime de délivrance de permis et la mise en œuvre de méthodes de tarification assorties de mesures incitatives. La nouvelle loi accorde à la Commission une latitude accrue dans son recours aux procédures et procédés qui serviront à réaliser son mandat élargi.

Le projet de dépôt électronique des demandes qui a été amorcé au cours des dernières années a bien avancé pendant l'exercice. Cette initiative vise à remplacer le système fondé sur le papier par un système électronique plus simple et plus accessible.



13. L'amélioration des communications

Au sein d'un environnement en évolution constante, la Commission réalise qu'il est important d'entretenir un dialogue ouvert et permanent avec les intervenants et le public. Maintenant que le marché de l'électricité va être bientôt ouvert à la concurrence, le besoin d'une communication bilatérale se fait plus pressant que jamais.

Outre son site Web, qui offre un accès en ligne et immédiat aux communiqués, discours, transcriptions, documents et publications, la Commission fournit également des renseignements aux intervenants et au public par téléphone, en répondant aux demandes et en donnant des allocutions. Le président et les membres de la Commission ont prononcé des allocutions dans le cadre de diverses manifestations, comme la conférence annuelle de la Municipal Electric Association, plusieurs conférences du Canadian Institute sur le secteur de l'énergie, et à l'Institut international de la recherche, pour n'en nommer que quelques-unes.

De plus, les membres du personnel font partie du sous-comité sur l'éducation des consommateurs du Comité sur la transition dans le secteur de l'électricité. Ils mettent ainsi à la contribution de l'industrie les connaissances et l'expérience de la Commission sur toutes les questions touchant à la concurrence dans le marché de l'électricité, et fournissent de la documentation à l'intention du public sur ce que signifie le processus et en quoi il le concerne.

14. Liste des cas traités

Le tableau ci-dessous recense tous les cas traités par la Commission à la suite de demandes ou de renvois durant l'exercice ayant pris fin le 31 mars 1999. Y figurent également les cas traités au cours de l'exercice 1998-1999, bien qu'ils aient été déposés durant les années antérieures.

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
Demandes de révision des tarifs de transport ou de distribution de gaz naturel				
EBRO	493-05/494-07	Union	Rajustement de tarif trimestriel	24 avril 1998
EBRO	493-06/494-09	Union	Rajustement de tarif trimestriel	26 mai 1998
EBRO	494-08	Union	Tarifs afférents au transport et au stockage du gaz pour les clients du M12	Cas à l'étude
EBRO	494-10	Union	Transport du gaz dans le réservoir de stockage de CanEnerco (entrée et sortie)	30 juin 1998
EBRO	495-01	Consumers Gas	Modification de l'ordonnance des tarifs - EBRO 495	1er mai 1998
EBRO	496	NRG	Tarifs principaux - exercices 1998 et 1999	24 septembre 1998
EBRO	496-02	NRG	Autorisation de tarifs provisoires	23 septembre 1998
EBRO	497	Consumers Gas	Tarifs principaux - exercice 1999	30 septembre 1998
EBRO	497-01	Consumers Gas	Mécanismes d'incitation relatifs à O & M et DSM	Cas à l'étude
EBRO	499	Union	Tarifs principaux - exercice 1999	22 mars 1999
EBRO	499-01	Union	Autorisation de tarifs provisoires	10 décembre 1998
Demandes de révision des tarifs de transport ou de distribution d'électricité				
RP	1998-0001	Ontario Hydro Services Company	Besoins en revenus de transport et de distribution - exercices 1999 et 2000	31 mars 1999
Construction de gazoducs				
EBLO	263	CanEnerco Limited	Centre de stockage 7-117 XII de Chatham	30 juin 1998
EBLO	264	Union	Projet de Lennox	24 avril 1998
EBLO	265	Union	Projet de la mine de phosphate d'Agrium	20 août 1998
EBLO	266	Union	Projet de gazoduc d'Algoma Steel	5 août 1998
EBLO	267	Union	Cantons de Dawn-Eupehemia et d'Enniskillen	28 janvier 1999
Renouvellement des accords de concession				
EBA	767	Union (anciennement Centra)	Ville d'Orillia	15 avril 1998
EBA	768	Union (anciennement Centra)	Ville de Gravenhurst	15 avril 1998
EBA	769	Union (anciennement Centra)	Canton de Severn	15 avril 1998
EBA	783	Union (anciennement Centra)	Ville de Bracebridge	15 avril 1998
EBA	791	Consumers Gas	Ville de Longueuil	27 mai 1998
EBA	825	Union (anciennement Centra)	Canton de Pittsburgh	Cas à l'étude
EBA	825-02	Union (anciennement Centra)	Canton de Pittsburgh	26 octobre 1998
EBA	827	Consumers Gas	Ville de Georgina	14 mai 1998
EBA	829	Consumers Gas	Ville de Whitchurch-Stouffville	23 novembre 1998
EBA	829-02	Consumers Gas	Ville de Whitchurch-Stouffville	11 mai 1998
EBA	830	Union (anciennement Centra)	Ville de Cornwall	Cas à l'étude
EBA	833	Union	Ville de Sarnia	13 mai 1998

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
EBA	835	Union (anciennement Centra)	Ville de Greater Napanee	24 avril 1998
EBA	839	Consumers Gas	Canton de Severn	7 août 1998
EBA	839-02	Consumers Gas	Canton de Severn - ordonnance provisoire	8 juin 1998
EBA	840	Consumers Gas	Ville de Carleton Place	14 mai 1998
EBA	842	Consumers Gas	Canton d'Asphodel/Norwood	24 août 1998
EBA	843	Consumers Gas	Village de Hastings	24 août 1998
EBA	845	Consumers Gas	Village d'Omemee	1er septembre 1998
EBA	847	Consumers Gas	Canton d'Innisfil	23 décembre 1998
EBA	847-02	Consumers Gas	Canton d'Innisfil	29 juin 1998
EBA	848	Consumers Gas	Canton d'Ops	11 juin 1998
EBA	849	Consumers Gas	Canton de Clarington	11 mars 1999
EBA	849-02	Consumers Gas	Canton de Clarington - deuxième ordonnance provisoire	13 juillet 1998
EBA	849-03	Consumers Gas	Canton de Clarington - troisième ordonnance provisoire	3 décembre 1998
EBA	850	Union (anciennement Centra)	Cantons de Casmir, de Jennings et d'Appleby	24 août 1998
EBA	851	Consumers Gas	Canton de Manvers	17 juillet 1998
EBA	852	Consumers Gas	Canton de North Glengarry	13 juillet 1998
EBA	853	Consumers Gas	Canton de Percy	17 juin 1998
EBA	854	Consumers Gas	Canton d'Uxbridge	Cas à l'étude
EBA	854-01	Consumers Gas	Canton d'Uxbridge - première ordonnance provisoire	21 avril 1998
EBA	854-02	Consumers Gas	Canton d'Uxbridge - deuxième ordonnance provisoire	2 octobre 1998
EBA	855	Consumers Gas	Ville de Port Colborne	13 juillet 1998
EBA	856	Union	Ville de Waterloo	6 octobre 1998
EBA	857	Union (anciennement Centra)	Canton de Black River - Matheson	21 août 1998
EBA	860	Consumers Gas	Canton de Smith	5 février 1999
EBA	861	Consumers Gas	Ville de Barrie	26 août 1998
EBA	861-01	Consumers Gas	Ville de Barrie	8 décembre 1998
EBA	862	Union (anciennement Centra)	Canton de South Stormont	11 septembre 1998
EBA	863	Union	Canton de Wellesley	8 octobre 1998
EBA	863-01	Union	Canton de Wellesley - ordonnance provisoire	13 août 1998
EBA	864	Union (anciennement Centra)	Ville de Cornwall	23 septembre 1998
EBA	864-01	Union (anciennement Centra)	Ville de Cornwall	5 août 1998
EBA	865	Consumers Gas	Municipalité de Campbellford/Seymour	2 février 1999
EBA	866	Consumers Gas	Canton de Brock	2 février 1999
EBA	867	Union Gas	Canton de McGillivray	5 février 1999
EBA	870	Consumers Gas	Ville de Nepean	Cas à l'étude
EBA	870-01	Consumers Gas	Ville de Nepean - ordonnance provisoire	29 septembre 1998
EBA	871	Union	Village de Lucan	15 février 1999
EBA	873	Union	Canton de Moore	15 février 1999
EBA	874	Union	Village de Hensall	16 mars 1999
EBA	875	Union (anciennement Centra)	Municipalité de Temagami	19 mars 1999
EBA	875-01	Union (anciennement Centra)	Municipalité de Temagami - ordonnance provisoire	8 décembre 1998
EBA	876	Union (anciennement Centra)	Ville de Quinte West	Cas à l'étude
EBA	876-01	Union (anciennement Centra)	Ville de Quinte West - ordonnance provisoire	11 décembre 1998
EBA	876-02	Union (anciennement Centra)	Ville de Quinte West - deuxième ordonnance provisoire	12 mars 1999



TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
EBA	878	Union	Canton d'Usborne	23 mars 1999
EBA	889	Consumers Gas	Canton de Westmeath	4 mars 1999
EBA	890	Consumers Gas	Canton d'Alice et Fraser	26 mars 1999
Nouvelles concessions et demandes de certificats				
EBC	272/EBA 841	Consumers Gas	Village de Chalk River	7 août 1998
EBC	276/EBA 846	Consumers Gas	Canton d'Emiley	1er septembre 1998
EBC	281/EBA 858	Union (anciennement Centra)	Canton de Calvin	27 août 1998
EBC	282/EBA 859	Union (anciennement Centra)	Canton de Bonfield	27 août 1998
Certificats d'intérêt public et de nécessité				
EBC	272	Consumers Gas	Village de Chalk River	7 août 1998
EBC	273	Consumers Gas	Canton d'Asphodel-Norwood	24 août 1998
EBC	276	Consumers Gas	Canton d'Emily	1er septembre 1998
EBC	278	Union (anciennement Centra)	Canton d'Opasatika	20 août 1998
EBC	279	Union (anciennement Centra)	Cantons de Cargill et de Cumming	20 août 1998
EBC	280	Union (anciennement Centra)	Canton de Stirling	19 août 1998
EBC	283	Union (anciennement Centra)	Canton de Awrey	6 novembre 1998
EBC	284	Union (anciennement Centra)	Canton de Commanda	27 novembre 1998
Exemptions relatives à des gazoducs				
PL	102	Consumers Gas	Canton de Tiny	31 juillet 1998
PL	103	Union	Centre de production de Nanticoke	30 octobre 1998
Ordonnances de comptabilité uniforme				
UA	115	Union	Frais de service - espace excédentaire et stockage autorisé	7 décembre 1998
UA	116	Consumers Gas	Solde du compte différentiel du pouvoir calorifique supérieur à la disposition approuvée par la Commission	3 avril 1998
UA	117	Consumers Gas	Solde du compte de report d'Union Gas supérieur à la disposition approuvée par la Commission	3 avril 1998
UA	118	Consumers Gas	Coûts liés à la séparation de certaines activités complémentaires	6 avril 1998
UA	119	Consumers Gas	Coûts liés à la hausse des impôts fonciers découlant des projets de loi 106 et 149	7 mai 1998
UA	120	Union	Coûts liés à la hausse des impôts fonciers découlant des projets de loi 106 et 149	14 août 1998
UA	121	Union	Coûts différentiels de fonctionnement et d'entretien afférents aux mesures correctives du problème informatique de 2000	21 octobre 1998
UA	122	Consumers Gas	Élargissement du compte de report du plan de communication avec les consommateurs pour poursuivre la campagne d'information	Incluse dans la décision avec motifs EBRO 497
UA	123	Consumers Gas	Coûts différentiels de fonctionnement et d'entretien afférents aux mesures correctives du problème informatique de 2000	9 avril 1998

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
UA	124	Union	Montants d'intérêts courus liés à un reclassement d'impôts et aux versements d'impôts connexes	14 juillet 1998
UA	125	Union	Hausse des revenus de location des chauffe-eau liée à une hausse de tarif	2 décembre 1998
UA	126	Union	Méthode de comptabilité modifiée pour les coûts de stockage dans la zone de concession de Centra Gas Ontario	14 juillet 1998
UA	127	Consumers Gas	Nouvelle demande tenant compte des coûts afférents à la hausse des impôts fonciers découlant des projets de loi 106 et 149	Incluse dans la décision avec motifs EBRO 497
UA	128	Union	Ordonnance de comptabilité pour suivre les coûts de financement du groupe de travail sur la conception du marché	Cas à l'étude
UA	129	Consumers Gas	Élargissement du compte de report du plan de communication avec les consommateurs pour poursuivre la campagne d'information	Cas à l'étude
UA	130	Union	Revenus liés aux services de mise en marche de la société affiliée - Union Energy	17 septembre 1998
UA	131	Union	Paiements des services d'information sur les consommateurs d'une société affiliée supérieurs aux tarifs et aux coûts des écarts liés aux frais de développement et aux services administratifs des services d'information sur les consommateurs	2 décembre 1998
UA	132	Consumers Gas	Réduction de l'impôt payable liée à une modification de l'évaluation par Revenu Canada des frais généraux administratifs capitalisés	22 décembre 1998
UA	133	Consumers Gas	Coûts liés à la défense juridique des pénalités pour paiement en retard	22 décembre 1998
UA	134	Consumers Gas	Solde du compte d'achat de gaz supérieur à la disposition approuvée par la Commission	12 février 1999
UA	135	Union	Changement relatif aux impôts lié à la modification de l'évaluation par Revenu Canada des frais généraux capitalisés	19 janvier 1999

Approbations en vertu des engagements actuels

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
EBO	177-17	Union	Transfert des services auxiliaires	28 mai 1998
EBO	179-14	Consumers Gas	Transfert des services d'information sur les consommateurs à une société affiliée	31 mars 1999
EBO	179-15	Consumers Gas	Transfert de certaines activités à une société affiliée	31 mars 1999
EBO	195-01	Union	Transaction affiliée de gestion axée sur la demande avec Union Energy Inc.	Cas à l'étude

Autres cas traités

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
EBO	201	CanEnerco Limited	Projet de stockage 7-17 XII de Chatham	30 juin 1998
EBO	204	Union	Entente de stockage hors pointe avec Engage Energy	1er avril 1998
EBO	205	Union	Entente de stockage avec Gaz Métropolitain	1er décembre 1998
EBO	206	Union	Réservoir Est de Bentpath - désignation	Cas à l'étude
EBO	207	Union	Réservoir de Booth Creek - désignation	Cas à l'étude
EBO	208	Union	Contrats de stockage pour les réservoirs de Bentpath et Booth Creek	Cas à l'étude
EBO	210	Union	Entente de stockage hors pointe avec Enron Capital et Trade Resources Canada	29 octobre 1998



TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
EBO	211	Union	Entente de stockage hors pointe avec Engage Energy US	29 octobre 1998
EBRM	109	CanEnerco Limited	Réservoir de Chatham	30 juin 1998
EBRM	110	Consumers Gas	Permis d'injection - Zone de stockage de Kimball Colinville	24 avril 1998
EBRM	111	Union	Permis de forage - Réservoirs de Century	23 mars 1999

Permis de négociant en gaz naturel

EB	1999-0019	Coral Energy	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0020	Alliance Gas	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0021	Sudbury Hydro	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0022	Direct Energy	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0023	Ziegler Energy Ltd.	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0024	TranCanada Energy Ltd	Permis de négociant en gaz	1er mars 1999
EB	1999-0025	ECNG Inc.	Permis de négociant en gaz	1er mars 1999
EB	1999-0026	Ontario Natural Gas Savings Corp.	Permis de négociant en gaz	1er mars 1999
EB	1999-0027	Utilities Kingston	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0028	Sunoco Inc.	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0029	Ontario Energy Savings Corporation	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0030	Apollo Gas Inc.	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0031	Consumersfirst Ltd	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0032	Union Energy Inc.	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0033	A. E. Sharp Limited	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0034	CanEnerco Energy Marketing Limited	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0035	Corporation de la ville de Kitchener - Division des services publics	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0036	Dynegy Canada Core Ltd.	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0037	Priority Gas Marketing Inc.	Permis de négociant en gaz	1er mars 1999
EB	1999-0038	The Buying Group	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude
EB	1999-0043	Sears Canada Inc.	Permis de négociant en gaz	Cas à l'étude

Permis de distribution d'électricité

RP	1999-0100	Régie hydroélectrique de Grand Valley	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0101	Régie hydroélectrique de Mildmay Teeswater	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0102	Régie hydroélectrique de Bracebridge	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0103	Régie hydroélectrique de Zurich	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0104	Régie hydroélectrique de Kincardine	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0105	Régie hydroélectrique de Durham	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0106	Régie hydroélectrique de la municipalité d'Elgin-Centre	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0107	Régie hydroélectrique de la ville de Pembroke	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude



TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0108	Commission des services publics de Stratford	Permis de distribution	Cas à l'étude
RP	1999-0109	Régie hydroélectrique de la ville de Tecumseh	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0110	Régie hydroélectrique de Burks's Falls	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0111	Commission des services publics de St. Marry's	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0112	Commission des services publics de West Perth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0113	Régie hydroélectrique de Kitchener-Wilmot	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0114	Commission des services publics de Prince Edward	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0115	Régie hydroélectrique de Stoney Creek	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0116	Commission des services publics de la ville de Bancroft	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0117	Régie hydroélectrique de la corporation de la ville de Perth-Est	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0118	Commission des services publics de Belleville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0119	Commission des services publics de Huntsville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0120	Régie hydroélectrique de Grimsby	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0121	Régie hydroélectrique de Leamington	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0122	Chalk River Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0123	Commission des services publics de Malahide	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0124	Régie hydroélectrique de Port Colborne	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0125	Régie hydroélectrique de la ville d'Essex	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0126	Régie hydroélectrique de Hastings	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0127	Régie hydroélectrique de Goulborn	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0128	Commission des services publics de la ville de Brockville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0129	Commission des services publics de Cochrane	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0130	Commission des services publics de Mississippi	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0131	Régie hydroélectrique de la ville d'Exeter	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0132	Régie hydroélectrique de Brantford	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0133	Commission de l'énergie Saugeen Shores de la ville de Saugeen Shores	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0134	Régie hydroélectrique de Burlington	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0135	Régie hydroélectrique de Marmora	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0136	Régie hydroélectrique de Whitby	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0137	Régie hydroélectrique de la ville de Hamilton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0138	Régie hydroélectrique du canton de Tay	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0139	Régie hydroélectrique d'Orillia	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0140	Système hydroélectrique de Severn	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0141	Régie hydroélectrique de la ville de Wasaga Beach	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0142	Régie hydroélectrique de Simcoe	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0143	Commission des services publics de Norwich	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0144	Commission des services publics de la ville d'Owen Sound	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0145	Régie hydroélectrique de Nanticoke	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0146	Services publics de Hastings	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0147	Conseil des commissaires hydroélectriques de Fenelon Falls	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0148	Commission des services publics de Walkerton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0149	Régie hydroélectrique de la ville de Springwater	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0150	Services d'énergie de la ville de Blue Mountains	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0151	Régie hydroélectrique de Haldimand	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0152	Régie hydroélectrique de Napanee	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0153	Régie hydroélectrique de la ville de Carleton Place	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0154	Régie hydroélectrique de Dundas	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0155	Régie hydroélectrique de Tweed	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0156	Régie hydroélectrique de Kingsville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0157	Régie hydroélectrique de Pelham	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0158	Commission des services publics de Bradford-Ouest Gwillimbury	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0159	Régie hydroélectrique de Thorold	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0160	Régie hydroélectrique d'Aurora	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0161	Régie hydroélectrique de la ville de Port Hope	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0162	Régie hydroélectrique de la ville de North Bay	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0163	Régie hydroélectrique de la ville de Dryden	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0164	Régie hydroélectrique de Niagara-on-the Lake	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0165	Commission des services publics d'Ingersoll	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0166	Régie hydroélectrique de Mapleton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0167	Commission des services publics de la ville de Brighton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0168	Commission des services publics d'East Zorra-Tavistock	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0169	Régie hydroélectrique de Niagara Falls	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0170	Régie hydroélectrique d'Ancaster	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0171	Régie hydroélectrique de Clinton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0172	Régie hydroélectrique de Delhi	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0173	Régie hydroélectrique de Newmarket	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0174	Régie hydroélectrique de la ville d'Ottawa	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0175	Commission des services publics d'Oshawa	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0176	Régie hydroélectrique de Georgina	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0177	Commission des services publics de Glencoe	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0178	Commission des services publics du village d'Eganville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0179	Régie hydroélectrique de Welland	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0180	Commission des services publics de la ville de Collingwood	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0181	Système hydroélectrique d'Holstein	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0182	Régie hydroélectrique de Caledon	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0183	Régie hydroélectrique de Lakefield	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0184	Commission des services publics de Campbellford/ Seymour	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0185	Régie hydroélectrique de Mississauga	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0186	Régie hydroélectrique de Waterloo, Wellesley et Woolwich	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0187	Village partiellement autonome d'Embrun	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0188	Régie hydroélectrique de St. Catharines	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0189	Commission des services publics de Lucknow-Ripley	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0190	Régie hydroélectrique de Clarington	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0191	Régie hydroélectrique de Nipigon	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0192	Régie hydroélectrique de la ville d'Amherstburg	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0193	Régie hydroélectrique de Wiarton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0194	Commission des services publics de Fort Frances	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0195	Services publics de Prescott	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0196	Commission des services publics de la ville de Perth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0197	Régie hydroélectrique de Chapleau	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0198	Régie hydroélectrique de la ville de Renfrew	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0199	Régie hydroélectrique de West Lincoln	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0200	Régie hydroélectrique de Cambridge et North Dumfries	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0201	Commission des services publics de Grand Bend	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0202	Régie hydroélectrique d'Oil Springs	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0203	Régie hydroélectrique de South Dundas	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0204	Système hydroélectrique de Cardinal	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0205	Système hydroélectrique de Sundridge	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0206	Régie hydroélectrique d'Orangeville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0207	Régie hydroélectrique de Milton	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0208	Hydro du canton de North Dorchester	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0209	Hydro de Terrace Bay	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0210	Hydro de Guelph	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0211	Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0212	Système hydroélectrique du village partiellement autonome de Russell	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0213	Canadian Niagara Power Inc.	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0214	Commission des services publics de la ville de Sault Ste. Marie	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0215	Commission des services publics de Tillsonburg	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0216	Commission des services publics du canton de Stirling-Rawdon	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0217	Commission des services publics de Woodstock	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0218	Régie hydroélectrique de la corporation du canton de North Dundas	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0219	Régie hydroélectrique de la ville de Lakeshore	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0220	Régie hydroélectrique de Richmond Hill	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0221	Régie hydroélectrique de la municipalité de West Nipissing	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0222	Système hydroélectrique de Kirkfield	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0223	Brampton Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0224	Granite Power Corporation	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0225	Régie hydroélectrique d'Atikokan	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0226	Régie hydroélectrique de Nepean	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0227	Système hydroélectrique d'Elmwood	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0228	Régie hydroélectrique de Hanover	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0229	Système hydroélectrique de Sudbury	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0230	Commission des services publics de Sables-Spanish Rivers	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0231	Régie hydroélectrique de Clearview	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0232	Commission des services publics de Colborne	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0233	Commission des services publics de la ville de Cobourg	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0234	Système hydroélectrique de LaSalle	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0235	Commission des services publics de Cavan-Millbrook-North Monaghan	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude



TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0236	Régie hydroélectrique de Bobcaygeon	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0237	Régie hydroélectrique de Rockland	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0238	Régie hydroélectrique de Brock	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0239	Commission hydroélectrique de la ville de Minto	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0240	Régie hydroélectrique de la ville d'Espanola	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0241	Régie hydroélectrique de Whitchurch Stouffville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0242	Brant County Power	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0243	Red Rock Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0244	Régie hydroélectrique de Toronto	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0245	Commission des services publics de Brussels	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0246	Régie hydroélectrique de Warkworth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0247	Commission des services publics de Westport	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0248	Commission des services publics de North Perth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0249	Régie hydroélectrique de Pickering	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0250	Système hydroélectrique du village partiellement autonome de Mount Brydges	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0251	Régie hydroélectrique de Casselman	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0252	Régie hydroélectrique de la corporation du canton de Middlesex Centre	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0253	Régie hydroélectrique de la ville de Shelburne	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0254	Régie hydroélectrique de la ville de Sarnia	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0255	Commission des services publics de la ville de Petrolia	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0256	Commission des services publics du village de Point Edward	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0257	Régie hydroélectrique de la ville de Warwick	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0258	Commission des services publics d'Alvinston	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0259	Régie hydroélectrique de North Grenville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0260	Régie hydroélectrique du canton d'Essa	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0261	Commission des services publics d'Arran-Elderslie	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0262	Régie hydroélectrique du village d'Omemee	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0263	Beachburg Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0264	Commission des services publics du canton d'Asphodel-Norwood	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0265	Commission des services publics du canton de Lanark Highlands	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0266	Commission des services publics de la municipalité de Chatham-Kent	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0267	Régie hydroélectrique de Markham	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0268	Régie hydroélectrique de Smiths Falls	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0269	Commission des services publics de la ville de Parry Sound	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0270	Régie hydroélectrique de Flamborough	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0271	Services publics de Kingston - Division de la ville de Kingston	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0272	Commission des services publics du canton de Champlain	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0273	Commission des services publics de la ville de Kapuskasing	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0274	Commission des services publics de Wingham	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0275	Système hydroélectrique de Lindsay	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0276	Commission des services publics de North Glengarry	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0277	Great Lakes Power Limited	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0278	Commission des services publics de la corporation de la ville de Barrie	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0279	Commission des services publics de Seaforth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0280	Commission des services publics de Deseronto	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0281	Régie hydroélectrique de Lincoln	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0282	Régie hydroélectrique d'Uxbridge	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0283	Régie hydroélectrique de Sioux Lookout	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0284	Régie hydroélectrique de la ville de Hawkesbury	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0285	South-West Oxford PUC	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0286	Corporation du village de Wyoming	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0287	Commission des services publics de Peterborough	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0288	Régie hydroélectrique de Havelock-Belmont-Methuen	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0289	Régie hydroélectrique de la corporation de la ville de Kenora	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0290	Régie hydroélectrique de Capreol	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0291	Régie hydroélectrique d'Oakville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0292	Régie hydroélectrique de Wardsville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0293	Régie hydroélectrique de Kanata	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0294	Régie hydroélectrique de la ville d'Erin	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0295	Système hydroélectrique de Dundalk	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0296	Commission des services publics de la ville de Strathroy	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0297	Régie hydroélectrique de Vaughan	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0298	Régie hydroélectrique d'Arnprior	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0299	Régie hydroélectrique de Blyth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0300	Régie hydroélectrique de Killaloe	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0301	Larder Lake Electric Company	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0302	Commission des services publics de la ville de Meaford	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0303	Newbury Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0304	Commission des services publics de Midland	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0305	Régie hydroélectrique de la corporation de Alfred-Plantagenet	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0306	Régie hydroélectrique d'Ajax	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0307	Deep River Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0308	Iroquois Falls Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0309	Système hydroélectrique d'Ailsa Craig	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0310	Hydro du village de Chatsworth	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0311	Régie hydroélectrique de la ville de Gloucester	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0312	Zorra Electric Supply Authority	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

TYPE DE CAS	NUMÉRO DE DOSSIER	REQUÉRANT	OBJET	DATE DE DÉCISION OU D'ORDONNANCE
RP	1999-0313	Régie hydroélectrique de Scugog	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0314	Régie hydroélectrique de la ville de Penetanguishene	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0315	Régie hydroélectrique de Centre Wellington	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0316	Bath Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0317	Thunder Bay Hydro	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0318	Commission des services publiques de St. Thomas	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0319	Cornwall Street Railway and Power Company Limited fonctionnant sous le nom de Cornwall Electric	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0320	Système hydroélectrique de Woodville	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0321	Régie hydroélectrique de la ville de London	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0322	Régie hydroélectrique du canton de Guelph/Eramosa	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0323	Régie hydroélectrique de Gravenhurst	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0324	Parkhill P.U.C.	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0325	Régie hydroélectrique de Neustadt	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0326	Commission des services publics de Forest	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0327	Commission des services publics de Windsor	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude
RP	1999-0328	Régie hydroélectrique de la corporation de la ville de Thessalon	Permis de distribution d'électricité	Cas à l'étude

Commission de l'énergie  Ontario

